



rupture de contrat en periode d'essai

Par **soyolaet**, le **25/10/2009** à **18:51**

bonsoir voila je suis en conge parental jusk'au 31 octobre ce ki se passe c'est qu'entre temps j'ai rechercher du travail est mon futur employeur m'a fait commencer vendredi 23 octobre en me faisant signe un cdi a 36euros par mois ce ki se passe c'est ke j'ai sur que les frais de gasoil et kilometrique n'ete pas pris en charge par l'employeur dc du coup ca a change la donne est je ne veut plus de cette embauche car je fais 9h de travail par semaine et je vais chez les client faire le menage avec mon ppre vehicule et en tout je fais 260 km a/r par semaine paye 6.00 euros net pour un salaire brut de 317.52 j'ai envoyer ma lettre hier le 24 et donner comme date butoire le 31 octobre .car de plus si j'avais pas accepter se travail j'avais droit au indemnites assedic par rapport a mon ancien travail vu ke j'avais demissionner de celui ci pour suivre mon conjoint (mutation polynesie)deja la j'etais enceinte de l'ainee puis au retour enceinte du 2eme et le conge a pris le relais
ma question est ce ke je vais pourvoir toucvher mes indemnites de mon ancien travail ou pas et est ce ke je vais devoir rendre kk chose a la caf vu le debut de ce contrat
je suis en panique totale car je ne sais pas si je vais pouvoir touche kk chose aidez moi svp